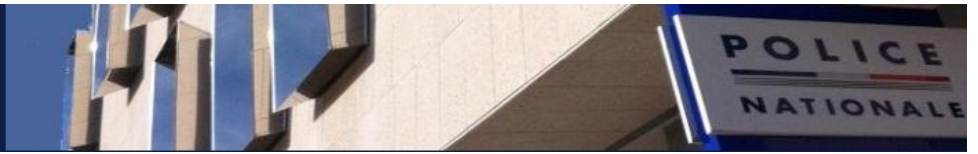




DDSP - 89



Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Yonne

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Yonne est compétente sur les agglomérations d'Auxerre (communes d'Auxerre et Saint Georges sur Baulche) et de Sens (Communes de Sens, Courtois sur Yonne, Paron, Saint Clément, Saint Denis les Sens, Saint Martin du Tertre).

Ces services de Police qui accueillent le public **7 jours sur 7, 24h/24h** assurent les missions suivantes :

- Aide, assistance avec interventions sur la voie publique 24/24h via Police Secours (17),
- Sécurité et tranquillité publique par des patrouilles de jour comme de nuit,
- Sécurité routière à travers des contrôles réalisés par le service général mais aussi par des brigades spécialisés telles que la Brigade Motorisée Urbaine et des actions de prévention,
- Activités judiciaires : prises de plaintes et traitement des dossiers,
- Ordre Public : Sécurisations d'évènements, de rencontres sportives (ex : matchs de l'A.J.A), gestion du trouble à l'ordre public,
- L'information qui permet de renseigner les autorités, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale,
- Activités administratives : Procurations de vote, déclarations de perte de documents administratifs, réglementation (débits de boissons, réglementation des armes, mise en fourrière), ...
- Services ciblés : Opérations Tranquillité Vacances, Opérations Tranquillité Séniors,
- Traitement des infractions conventionnelles par l'Officier du Ministère Public.

Numéro d'Appel d'URGENCE : **17** ou **112** depuis un téléphone mobile

Appels d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes : - Le **114** -

Coordonnées des services de la D.D.S.P dans l'Yonne :

■ Hôtel de Police d'Auxerre :

32 Boulevard Vaulabelle, B.P. 21, 89010 Auxerre Cedex

Tel : 03 86 51 85 00

Fax : 03 86 51 85 44

Adresse de messagerie d'Aide aux Victimes (pour toutes questions relatives aux plaintes et leur suivi) : victime-auxerre@interieur.gouv.fr

■ Commissariat de Police de SENS :

36 Boulevard Maréchal Foch, 89100 Sens

Tel : 03 86 65 86 80

Fax : 03 86 65 86 70

Adresse de messagerie d'Aide aux Victimes : victime-sens@interieur.gouv.fr

■ Service Départemental de Renseignement Territorial :

32 Boulevard Vaulabelle, B.P. 21, 89010 Auxerre Cedex

Tel : 03 86 51 85 34

Lien vers le site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr